



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

**RÈGLEMENT N°1228-22-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1228-22 RELATIF À LA TARIFICATION DE L'ENSEMBLE
DES SERVICES MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier l'annexe B afin d'y ajouter les tarifs d'accès à la plage municipale pour les non-résidents;

ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier l'annexe D afin d'y ajouter les tarifs prévus au règlement relatif au déneigement résidentiel des allées d'accès et des stationnements privés;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 13 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

ARTICLE 1

L'annexe B du règlement est remplacée par l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2

L'annexe D du règlement est remplacée par l'annexe ci-jointe.

ADOPTÉ

Yves Dagenais, maire

Marie-Ève Huneau, greffière-trésorière adjointe

Avis de motion :	2023-06-299	13 juin 2023
Dépôt du projet de règlement :	2023-06-299	13 juin 2023
Adoption du règlement :	2023-07-330	11 juillet 2023
Avis public d'entrée en vigueur :		12 juillet 2023



N° de résolution
ou annotation

ANNEXE B SERVICES DES LOISIRS

SUJET	TARIF CONTRIBUTUALE	TARIF NON-CONTRIBUTUALE	NOTES
EMBARCATIONS – LAC BLEU, CONNELLY ET ÉCHO			
Embarcation motorisée			
19 ch et moins ou l'équivalent en kW	15 \$/saison	400 \$/jour	
20 à 104 ch ou l'équivalent en kW	20 \$/saison		
105 ch et plus ou l'équivalent en kW	25 \$/saison		
Embarcation motomarine et à propulsion par jet d'eau	50 \$/saison		
Embarcation à fort sillage muni de ballasts et/ou surf gate intégré (wake board ou wake surf)			
de 21 pieds et moins	100 \$/saison	400 \$/jour	
de 22 pieds	140 \$/saison		
de 23 pieds	200 \$/saison		
de 24 pieds	280 \$/saison		
de 25 pieds et plus	400 \$/saison		
Frais de remplacement d'une vignette perdue ou altérée	Coût entier de l'immatriculation	s/o	

- (1) TPS et TVQ en sus
(2) Frais administratifs applicables

ch : chevaux vapeur

Un utilisateur des lacs Bleu, Connelly ou Écho qui souhaite également mettre son embarcation sur le lac de l'Achigan doit payer le prix de la vignette du lac de l'Achigan. Si cet utilisateur se présente au lac de l'Achigan avec une vignette des lacs Bleu, Connelly ou Écho, il devra payer la différence de tarif entre les lacs Bleu, Connelly ou Écho et celui du lac de l'Achigan au moment de la mise à l'eau à l'embarcadère du lac de l'Achigan.



N° de résolution
ou annotation

SUJET	TARIF CONTRIBUABLE	TARIF NON-CONTRIBUABLE	NOTES
EMBARCATION – LAC DE L'ACHIGAN			
Embarcation non motorisée	Gratuit	20 \$/jour	
Embarcation motorisée			
19 ch et moins ou l'équivalent en kW	20 \$/saison	400 \$/jour	Le 1 ^{er} lavage est inclus dans le coût de l'immatriculation (contribuable seulement).
20 à 104 ch ou l'équivalent en kW	40 \$/saison		
105 ch et plus ou l'équivalent en kW	100 \$/saison		
Embarcation motomarine et à propulsion par jet d'eau	200 \$/saison		
Embarcation à fort sillage muni de ballasts et/ou surf gate intégré (wake board ou wake surf)			
de 21 pieds et moins	250 \$/saison	400 \$/jour	Le 1 ^{er} lavage est inclus dans le coût de l'immatriculation (contribuable seulement).
de 22 pieds	350 \$/saison		
de 23 pieds	500 \$/saison		
de 24 pieds	700 \$/saison		
de 25 pieds et plus	1000 \$/saison		
Frais de remplacement d'une vignette perdue ou altérée	Coût entier de l'immatriculation	s/o	
Essai de bateau			
59 minutes et moins	Coût de la catégorie d'embarcation jusqu'à concurrence de 400 \$	400 \$	Avec un concessionnaire
60 minutes à 1 journée complète		Coût de la catégorie d'embarcation pour un contribuable ou minimum 400 \$	
Frais de lavage			
Embarcation non motorisée	25 \$/saison	Inclus	
Embarcation motorisée	25 \$/lavage	Inclus	
Frais de retard pour sortie de bateaux après les heures de fermeture du débarcadère municipal	75\$		

- (1) TPS et TVQ en sus
(2) Frais administratifs applicables

ch : chevaux vapeur



N° de résolution
ou annotation

SUJET	TARIF	NOTES
INSCRIPTIONS		
Camp de jour Les Tortilles (été)		
Résident	75 \$/semaine	
Non-résident	115 \$/semaine	
Service de garde	20 \$/semaine	
Service de transport par navette	30 \$/semaine	(1)
Camp de jour de la relâche scolaire		
Résident	95 \$/semaine	Incluant le service de garde
Non-résident	135 \$/semaine	Incluant le service de garde
FRAIS D'ANNULATION		
Avant le début du camp	25 \$	Remboursement des frais d'inscription avant le 15 juin.
Après le début du camp	25 \$	Aucun remboursement des frais d'inscription après le 15 juin, sauf sur présentation d'un billet médical attestant l'incapacité de l'enfant à fréquenter le camp de jour. Le remboursement se fait au prorata des jours écoulés.
FRAIS D'ACCÈS À LA PLAGE MUNICIPALE		
Résident	Gratuit	
Non-résident 0 - 5 ans	Gratuit	
Non-résident 6 ans ou plus	30 \$/jour	

- (1) TPS et TVQ en sus
(2) Frais administratifs applicables



N° de résolution
ou annotation

ANNEXE D TRAVAUX PUBLICS

SUJET	TARIF	NOTES
RÉFECTION DE TROTTOIR, BORDURE OU PONCEAU		
Démolition et construction d'un nouveau trottoir, d'une nouvelle bordure ou d'un ponceau (en tout ou en partie)	Coût réel	Payable à l'avance selon l'estimation (1) (2)
RACCORDEMENTS AUX SERVICES PUBLICS D'AQUEDUC		
Étude d'une demande de raccordement	100 \$	(1) (2)
Résidentiel	Coût réel	Moyennant un dépôt de 6 500 \$ (1) (2)
Commercial	Coût réel	Moyennant un dépôt de 7 500 \$ qui sera conservé 1 an suivant la réalisation des travaux (1) (2)
DIVERS TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA BOÎTE DE SERVICES (AQUEDUC)		
Ouverture ou fermeture de la boîte de service d'aqueduc à la demande du contribuable	60 \$	(1)
Localisation et identification de la boîte de service	100 \$	(1)
Ajustement ou réparation de la boîte de service	40 \$	(1)
Modification de l'entrée d'eau par un plus gros diamètre	Coût réel	Payable à l'avance selon l'estimation (1)
Déplacement de la boîte de service	Coût réel	Moyennant un dépôt de 2 000 \$. S'effectue uniquement durant les heures régulières de travail (1) (2)
Travaux demandés d'urgence	Coût réel	Équivalent à un frais de déplacement d'une heure aller et une heure retour en sus des frais exigibles pour les travaux (1) (2)
AUTRES TARIFS		
Tous autres travaux effectués par le Service des travaux publics et non prévus dans ce règlement	Coût réel	(1) (2)
Dommages causés à la propriété de la Municipalité	Coût réel	(1) (2)

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables



N° de résolution
ou annotation

SUJET	TARIF	NOTES
PRODUITS DE REMPLISSAGE		
Sacs d'abrasifs (20 kg)	10 \$	
Abrasifs en vrac	130\$/pour 2 tonnes 2 tonnes min	Disponible uniquement pendant les heures d'opération. Coupon requis, achat au garage municipal seulement
Remblais	Gratuit	Inscription requise à l'avance
PRODUIT DE SIGNALISATION		
Demande d'un poteau de signalisation avec la quincaillerie	Coût réel	(1) (2)
DÉNEIGEMENT RÉSIDENTIEL DES ALLÉES D'ACCÈS ET DES STATIONNEMENTS PRIVÉS		
Frais d'enregistrement du permis d'opération	50 \$	(1) (2)
Frais de remplacement d'un enregistrement	15 \$	(1) (2)

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables